

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 20 mai 2015

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VENDREDI 29 MAI 2015 A 20H30

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

Présents :

- **M. Bernard DOUAUD, Maire**
- M. Jean-Claude DESGUÉS
- Mme Sophie MASSARD
- M. Pascal GAULTIER
- Mme Mélanie FRICAUD
- M. Hubert POTIER
- Mme Françoise GUIBERT
- M. Patrice GÉRARD
- Mme Annie MADIOT-GIRAUD
- Mme Béatrice VIGNERON
- Mme Nathalie PIGRÉE
- Mme Alexandra MESTRARD
- M. Ludovic DIOT
- M. Gildas LORANT
- M. Pascal MARTIN
- Mme Morgane JAHIER
- M. Serge BARRILLOT
- Mme Véronique GUÉRIN

Absent excusé :

- M. Yann LE GRENEUR qui a donné procuration à M. Jean-Claude DESGUÉS
- M. Gildas LORANT qui a donné procuration à M. Ludovic DIOT

Secrétaire de séance :

- **M. Patrice GÉRARD** est nommé secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion :

- Jacqueline VÉNISSEAU, Secrétaire Générale, Attachée Territoriale
- Christèle LECONTE, Rédacteur

D É L I B É R A T I O N

Objet : SYDELA : Proposition d'étude de faisabilité d'extension et d'effacement de réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public.

EXPOSÉ

- La mise en souterrain des réseaux électriques aériens basse tension en zone agglomérée est financée par le SYDELA * à hauteur de 80 % du coût H.T des travaux. L'aide plafonnée à hauteur de 200 000 € limite l'enveloppe financière des travaux subventionnables à 250 000 € H.T. sur la période 2014/2015.
- La mise en souterrain du réseau électrique aérien haute tension en zone agglomérée est financée par le SYDELA * à hauteur de 80 % du coût H.T des travaux. L'aide plafonnée à hauteur de 40 000 € limite les travaux subventionnables à 50 000 € H.T. sur la période 2014/2015
- L'extension et l'effacement des réseaux éclairage public sont également financés à hauteur de 80 % du coût des travaux H.T.
- Le matériel de l'éclairage public est financé à hauteur de 40 % du coût H.T des travaux et l'aide est plafonnée à hauteur de 120 000 € pour la période 2014/2015.

La Commune a sollicité auprès du SYDELA* une étude de faisabilité pour l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques aériens et l'extension de l'éclairage public.

Les coûts prévisionnels sont détaillés ci-après afin de définir la programmation des travaux de l'année 2015.

1. Rue Louis Erbette :

EFFACEMENT RESEAU AERIEN RUE LOUIS ERBETTE	Montant H.T	AIDE SYDELA	TVA	Participation Communale TTC
Effacement réseau électrique basse tension 165 ml	23 070.00	80 %	0	4 614.00
Effacement réseau Eclairage Public 100 ml + 8 candélabres	5 141.00	80%	1 028.20	2 056.40
Effacement réseau téléphonique 15 ml	1 088.00	0	217.60	1 305.60
S/ TOTAL	29 299.00		1 245.80	7 976.00
Matériel éclairage public estimation	8 855.60	40%	1 771.12	7 085.68
ESTIMATION GLOBALE RUE L. ERBETTE				15 061.68

2. RD 20 de la Maison Neuve à La Grand Haie :

Extension et création RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC RD 20 de la Maison Neuve à la Grand Haie	Montant H.T	AIDE SYDELA	TVA	Participation Communale TTC
Extension réseau Eclairage Public (1005 ml)	24 168.00	80%	4 833.60	9 667.20
Matériel éclairage public estimation	18 070.16	40%	3 614.03	14 459.43
ESTIMATION GLOBALE RD 20				24 126.63

*Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique

3. Le Nid Coquet :

Extension RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC Le Nid Coquet	Montant H.T	AIDE SYDELA	TVA	Participation Communale TTC
Extension réseau Eclairage Public (380 ml)	9 328.00	80%	1865.60	3 731.20
Matériel éclairage public 9 lanternes avec mât solaire inclus estimation :	11 134.00	40%	2226.80	8 908.70
ESTIMATION GLOBALE Le Nid coquet				12 639.90

4. Rue Joseph Belliot :

EFFACEMENT RESEAU AERIEN RUE J. Belliot	Montant H.T	AIDE SYDELA	TVA	Participation Communale TTC
Effacement réseau électrique basse tension 575 ml	92 433.00	80 %	0	18 486.60
Effacement réseau Eclairage Public 383 ml	16 960.00	80%	3 392.00	6 784.00
Effacement réseau téléphonique 575 ml	18 726.00	0%	3745.20	22 471.20
S/ TOTAL	128 119.00		7 137.20	47 741.80
Matériel éclairage public 11 candélabres estimation :	16 634.00	40%	3 326.80	13 308.85
ESTIMATION GLOBALE RUE J. Belliot				61 050.65

5. Rue Joseph Lardeux (RD 771 au N°31) :

EFFACEMENT RESEAU AERIEN Rue Joseph Lardeux	Montant H.T	AIDE SYDELA	TVA	Participation Communale TTC
Effacement réseau électrique 529 ml	98 840.00	80 %	0	19 768.00
Effacement réseau Eclairage Public 479 ml 14 candélabres	21 200.00	80%	4 240.00	8 480.00
Effacement réseau téléphonique 529 ml	20 023.00	0%	4 004.60	24 027.60
S/ TOTAL	140 063.00		8 244.60	52 275.60
Matériel éclairage public estimation	21 134.00	40%	4 226.80	16 909.30
ESTIMATION GLOBALE RUE J. LARDEUX				69 184.90

6. Rue Joseph Lardeux (N° 31 à carrefour Maison Neuve):

EFFACEMENT RESEAU AERIEN Rue J. Lardeux	Montant H.T	AIDE SYDELA	TVA	Participation Communale TTC
Effacement réseau électrique haute tension 230 ml	30 326.00	80 %	0	6 065.20
Effacement réseau Eclairage Public 250 ml 8 candélabres	13 229.00	80%	2 645.80	5 291.60
Effacement réseau téléphonique 270 ml	8 056.00	0%	1 611.20	9 667.20
S/ TOTAL	51 611.00		4 257.00	21 024.00
Matériel éclairage public estimation	12 134.00	40%	7 281.60	9 708.40
ESTIMATION GLOBALE RUE J. LARDEUX				30 732.40

Le coût total des opérations d'effacement des réseaux basse tension s'élève à : 214 343 € H.T.

Il est proposé à l'assemblée d'entreprendre pour l'année 2015

- l'effacement des réseaux de la rue Louis Erbette
- l'extension du réseau éclairage public de la RD 20 - tronçon Maison Neuve à la Grand haie -
- l'extension du réseau éclairage public «Le Nid Coquet»

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

1. de répondre favorablement à la proposition d'étude du SYDELA sur l'ensemble des six projets d'extension, d'effacement des réseaux électriques et d'extension d'éclairage public précités
2. d'inscrire en priorité sur le budget communal 2015 à l'opération-Réseau éclairage public-les travaux d'effacement et d'extension des réseaux ci-après :

○ **Le Nid Coquet :**

Extension RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC Le Nid Coquet	Montant H.T	AIDE SYDELA	TVA	Participation Communale TTC
Extension réseau Eclairage Public (380 ml)	9 328.00	80%	1 865.60	3 731.20
Matériel éclairage public 9 lanternes estim. avec mât solaire inclus	11 134.00	40%	2 226.80	8 908.70
ESTIMATION GLOBALE Le Nid Coquet				12 639.90

○ **RD 20 - Tronçon de la Maison Neuve à La Grand Haie :**

Extension et création RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC RD 20 de la Maison Neuve à la Grand Haie	Montant H.T	AIDE SYDELA	TVA	Participation Communale TTC
Extension réseau Eclairage Public (1005 ml)	24 168.00	80%	4 833.60	9 667.20
Matériel éclairage public estimation	18 070.16	40%	3 614.03	14 459.43
ESTIMATION GLOBALE RD 20				24 126.63

○ **Rue Louis Erbette :**

EFFACEMENT RESEAU AERIEN RUE LOUIS ERBETTE	Montant H.T	AIDE SYDELA	TVA	Participation Communale TTC
Effacement réseau électrique basse tension 165 ml	23 070.00	80 %	0	4 614.00
Effacement réseau Eclairage Public 100 ml	5 141.00	80%	1 028.20	2 056.40
Effacement réseau téléphonique 15 ml	1 088.00	0	217.60	1 305.60
S/ TOTAL	29 299.00		1 245.80	7 976.00
Matériel éclairage public 8 candélabres estimation :	8 855.60	40%	1 771.12	7 085.68
ESTIMATION GLOBALE RUE L. ERBETTE				15 061.68

3. d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Vote

Délibération adoptée par 18 voix pour – 1 abstention

Fait et délibéré le 29 mai 2015

En Mairie à SOUDAN, le 1^{er} juin 2015

Pour copie conforme

Reçu en Sous-Préfecture, le 5 juin 2015

Publié, certifié exécutoire, le 5 juin 2015

Le Maire,
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

Objet : Projets d'aménagement de la rue des étangs et de la rue L. Erbette

EXPOSÉ

Les voiries de la rue des étangs et de la rue Louis Erbette nécessitent des travaux de remise en état.

La Commission «aménagement urbain» a engagé une réflexion sur l'aménagement global de ces deux rues (accessibilité trottoirs, sens de circulation, sécurité des piétons et cyclistes, écoulement des eaux pluviales, liaison avec chemins piétonniers).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les esquisses du projet d'aménagement de ces rues.

Une enveloppe prévisionnelle d'un montant de 35 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2015 à l'opération 23 : - travaux de voirie Rue des Etangs - ;

Une enveloppe prévisionnelle d'un montant de 120 000 € a été inscrite sur le Budget Primitif 2015 à l'opération 24 : - aménagement rue Louis Erbette - ;

Préalablement à la réfection de la voirie, il convient d'effectuer un contrôle du bon fonctionnement des réseaux existants et de procéder à leur rénovation le cas échéant.

M. le Maire propose en conséquence de lancer une consultation :

- pour le contrôle des réseaux existants
- pour les travaux de voirie et d'aménagement des rues

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- 1. décide de poursuivre l'étude d'aménagement de la rue L. Erbette**
- 2. approuve le lancement d'une consultation relative :**
 - à une mission de contrôle des réseaux existants rues des étangs et L. Erbette
 - aux travaux d'aménagement de la rue des étangs
- 3. approuve la programmation sur l'exercice 2015 des travaux d'aménagement de la rue des Etangs**
- 4. autorise M. Le Maire à solliciter auprès des organismes financeurs (Conseil Général, Etat...) les subventions liées à ces projets,**
- 5. Autorise M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le 29 mai 2015

En Mairie à SOUDAN, le 1^{er} juin 2015

Pour copie conforme

Reçu en Sous-Préfecture, le 5 juin 2015

Publié, certifié exécutoire, le 5 juin 2015

Le Maire,

B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Restauration scolaire – Tarifs 2015/2016**EXPOSÉ**

Mme Sophie MASSARD, Adjointe déléguée à la Commission Restauration Scolaire, présente le bilan d'activité 2014 du service de restauration afin de définir la tarification applicable pour l'année scolaire 2015/16.

On constate depuis 2012 une augmentation constante du nombre de repas servis aux enfants : 14 481 en 2012 - 14 879 en 2013 et 15 131 en 2014 ; la moyenne des repas par jour de classe oscille durant ces deux dernières années entre 106 en 2013 et 108 en 2014 .

	2012	2013	2014
Nombre total de repas servis	15 457	15 827	16 114
Nombre de repas enfants	14 481	14 879	15 131
Nombre de repas adultes	276	248	211
Nombre de repas des agents de restauration	700	700	772
Moyenne/jour repas servis (env 140 jours/an)	110	113	115
Moyenne / jour de repas enfants	103	106	108

DEPENSES	2012	2013	2014
Dépenses d'énergie	7 278.10 €	7 724.11 €	7 013.30 €
Autres dépenses de fonctionnement diverses (réparation , etc...)	3 061.59 €	5 778.43 €	5 183.83 €
Dépenses de personnel (ACPM, titulaires, administratifs, Assurance maladie)	73 558.19 €	72 233.65 €	78 143.08 €
<i>Sous-Total</i>	83 897.88 €	85 736.19 €	90 340.21 €
Alimentation	18 168.45 €	19 538.41 €	22 086.33 €
TOTAL DES DEPENSES	102 066.33 €	105 274.60 €	112 426.54 €

RECETTES	2012	2013	2014
Vente de tickets (enfants + adultes)	43 887.00 €	57 501.20 €	51 632.05 €
Remboursement sinistre		507.00 €	
Dotations diverses	100.49 €	222.66 €	102.01 €
Remboursement IJ CPAM/ SOFCAP		236.04 €	17 858.85 €
TOTAL DES RECETTES	43 987.49 €	58 466.90 €	69 592.91 €

DEFICIT (RECETTES – DEPENSES)	58 078.84 €	46 807.70 €	42 833.63 €
Coût réel /repas (Dépenses – Nbre de repas servis : (112 426. 54 /16 114)	6.60 €	6.65 €	6.98 €
Déficit / Repas	3.76 €	2.96 €	2.66 €
Part des dépenses d'alimentation / repas	1.18 €	1.23 €	1.37 €
Part des dépenses de personnel / repas	4.76 €	4.56 €	4.85 €
Prix du ticket enfant au 1er septembre	3.30 €	3.40 €	3.45 €
Prix du ticket adulte au 1er septembre	5.00 €	5.10 €	5.20 €
Prix du panier repas			1.50 €

Compte tenu

- du prix de revient des repas évalué à 6.98 € pour l'année 2014
- des charges inhérentes au fonctionnement du service
- des efforts consentis par la commune pour offrir aux familles un service de qualité (produits locaux, cuisine traditionnelle,..)
- des dépenses d'équipement 2014 : (mobilier 4 391.28 € + rideaux 1 045. 08 € réfrigérateur 305.38 € - lave-linge 309.14 € + menuiseries 8 399.81 €) non incluses dans le bilan du fonctionnement,

il est proposé à l'assemblée de délibérer sur une augmentation de :

- 5 ou 10 centimes sur le prix du repas enfant
- 10 cts sur le prix du repas adulte

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **fixe la tarification de la restauration scolaire pour l'année 2015/2016 comme suit :**

TARIFICATION DES REPAS ANNEE SCOLAIRE 2015/2016	Tarifs 12/13	Tarifs 13/14	Tarifs 14/15	Tarification 2015/16 Option 1
Repas enfants	3.30 €	3.40 €	3.45 €	3.50 €
Repas adultes :	5.00 €	5.10 €	5.20 €	5.30 €
Panier repas			1.50 €	1.50 €

Vote

Délibération adoptée par 18 voix pour – 1 voix contre

Fait et délibéré le 29 mai 2015

En Mairie à SOUDAN, le 1^{er} juin 2015

Pour copie conforme

Reçu en Sous-Préfecture, le 5 juin 2015

Publié, certifié exécutoire, le 5 juin 2015

Le Maire,

B. DOUAUD



D É C I S I O N

OBJET : Attribution du marché relatif au programme d'aménagement de la voirie communale - PAVC 2015 - Résultat de la consultation des entreprises

Le Maire de la commune de SOUDAN,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2014 définissant les compétences pour lesquelles **il est attribué au maire une délégation d'attributions pour la durée de son mandat et notamment celle relative à la passation des marchés publics qui peuvent être conclus dans le cadre de la procédure adaptée** :
 - en raison de leur montant inférieur au seuil fixé par décret - conformément aux dispositions prévues aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics
 - et lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,
- M. Pascal GAULTIER, Adjoint Délégué à la Voirie, a lancé une consultation (marché à procédure adaptée) pour l'attribution du marché relatif au programme d'aménagement de la voirie communale pour l'année 2015 ;
 - Le **Programme d'Aménagement de la Voirie Communale 2015**, retenu par délibération du 27/03/2015, est le suivant :

PAVC 2015 Designation des voies	Longueur ml	Largeur ml	Situation en agglomération ou hors agglomération (HA)	Travaux	Montant prévisionnel TTC	Observations
La Nouais CR 54	240	3	HA	GRAVE BITUME Réfection de voirie	14 832.00 €	
La Brichetière CR 11	965	3.5	HA	BETON BITUMINEUX Reprofilage : 230 m x 2 m:	61 470.50 € 8 372.00 €	69 842.50 €
TOTAL TTC	1 205.00	6.50	COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC		84 674.50 €	
			COUT TOTAL HORS TAXE		70 562.08 €	

- Six entreprises ont reçu un dossier de consultation afin de présenter une offre et un avis d'appel public à la concurrence a été affiché en mairie du 27/04 au 13/05/2015.
- A la date du lancement de la consultation des entreprises, le montant prévisionnel des travaux a été estimé à hauteur de 71 345 € H.T soit 85 614 € T.T.C.
- les résultats de la consultation sont détaillés ci après :

N° d'ordre	CANDIDATS	Montant H.T.	Montant T.T.C	Observations
01	S.A.S CHAZE T.P – Z.I - 7 bd G. EIFFEL 53 400 Craon	72 425.00 €	86 910.00 €	
02	EIFFAGE Travaux Publics Ouest BP 30235 - 44156 Ancenis cedex	71 224.00 €	85 468.80 €	
03	CHARIER T.P – agence de Nozay Route de Marsac 44170 Nozay	69 785.00 €	83 742.00 €	
04	SAUVAGER T.P - Rue de Tugny - 44110 Châteaubriant	///	///	Non répondu
05	S.A.S HERVE – Route d'Ancenis - 44670 Juigné des Moutiers	65 680.00 €	78 816.00 €	Offre retenue
06	PIGEON T.P LOIRE ANJOU Route de Craon 53800 Renazé	68 963.50 €	82 756.20 €	

D É C I D E

Article 1^{er} : L'entreprise S.A.S HERVÉ - Juigné des Moutiers (44670) a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la réalisation des travaux relatifs au programme d'aménagement de la voirie communale pour l'année 2015.

Article 2 : Le marché public de travaux est attribué à l'entreprise S.A.S HERVÉ - Juigné des Moutiers (44670) pour un montant de 65 680.00 € H.T soit 78 816.00 € TTC

Article 3 : Les modalités d'exécution et de paiement sont prévues aux pièces contractuelles du marché.

Article 4 : La durée du marché prend effet à la date de réception par l'entreprise de la notification du marché

Article 5 : La Secrétaire Générale est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision.

En Mairie à SOUDAN, le 29 mai 2015
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 5 juin 2015
Certifié exécutoire, le 5 juin 2015



DÉCISION - 2015/05 - 02

D É C I S I O N

OBJET : Attribution du marché relatif au programme d'entretien de la voirie communale - enduits superficiels - pour l'année 2015
- Résultats de la consultation des entreprises

Le Maire de la commune de SOUDAN,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2014 définissant les compétences pour lesquelles **il est attribué au maire une délégation d'attributions pour la durée de son mandat et notamment celle relative à la passation des marchés publics qui peuvent être conclus dans le cadre de la procédure adaptée** :
 - en raison de leur montant inférieur au seuil fixé par décret - conformément aux dispositions prévues aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics
 - et lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation :

M. Pascal GAULTIER, Adjoint Délégué à la voirie, a lancé une consultation (marché à procédure adaptée) pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'entretien de la voirie - enduits superficiels - pour l'année 2015 ;

- Le programme de travaux retenu par délibération du 27/03/2015 est le suivant :

EBNDUITS D'USURE 2015 Designation des voies	Longueur ml	Largeur ml	Situation en agglomération ou hors agglomération (HA)	Travaux	Montant prévisionnel TTC	Observations
Hochepie à Levinais VC 42	1730	4	HA	Enduits d'usure bicouche 6/10 - 4/6	23 166.00 €	
Du Bois Gerbaud au Rocher VC 43	2020	3.5	HA		23 661.00 €	
TOTAL TTC	3 750.00	7.50	COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC		46 827.00 €	
			COUT TOTAL HORS TAXE		39 022.50 €	

- A la date du lancement de la consultation, le montant prévisionnel global des travaux a été estimé à hauteur de 39 064.00 € H.T soit 46 876.80 € T.T.C :
- Six entreprises ont reçu un dossier de consultation afin de présenter une offre et un avis d'appel public à la concurrence a été affiché en mairie du 27/04 au 13/05/2015.
- Les résultats de la consultation sont détaillés ci après:

N° d'ordre	CANDIDATS	Montant H.T.	Montant T.T.C	Observations
01	S.A.S CHAZE T.P – Z.I - 7 bd G. EIFFEL 53 400 Craon	38 000.00 €	45 600.00 €	
02	EIFFAGE Travaux Publics Ouest BP 30235 - 44156 Ancenis cedex	37 392.00 €	44 870.40 €	
03	CHARIER T.P – agence de Nozay Route de Marsac 44170 Nozay	37 240.00 €	44 688.00 €	
04	SAUVAGER T.P - Rue de Tugny - 44110 Châteaubriant	/	/	Non répondu
05	S.A.S HERVE – Route d'Ancenis - 44670 Juigné des Moutiers	36 328.00 €	43 593.60 €	Offre retenue
06	PIGEON T.P LOIRE ANJOU Route de Craon 53800 Renazé	38 608.00 €	46 329.60 €	

D É C I D E

Article 1^{er} : L'entreprise S.A.S HERVÉ - Juigné des Moutiers (44670) a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la réalisation des travaux relatifs **au programme d'entretien de la voirie communale - enduits superficiels - pour l'année 2015**

Article 2 : La réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale pour l'année 2015 – enduits d'usure - est confiée à la S.A.S HERVE - Juigné des Moutiers (44670) - pour un montant de **36 328.00 € H.T. soit 43 593.60 € TTC.**

Article 3 : Les modalités d'exécution et de paiement sont prévues aux pièces contractuelles du marché.

Article 4 : La durée du marché prend effet à la date de réception par l'entreprise de la notification du marché.

Article 5 : La Secrétaire Générale est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision.

En Mairie à SOUDAN, le 29 mai 2015
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 5 juin 2015
Certifié exécutoire, le 5 juin 2015

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 20 mai 2015

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE VENDREDI 29 MAI 2015 A 20H30
Salle de la Mairie
sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

2015/05 - 01 SYDELA – Proposition d'étude de faisabilité d'extension et d'effacement de réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public

2015/05 - 02 Projet d'aménagement de la rue des étangs et de la rue Louis Erbette

2015/05 - 03 Restauration scolaire – tarification 2015/2016

-
- **Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions pour la durée du mandat et notamment celle relative à la passation des marchés publics qui peuvent être conclus dans le cadre de la procédure adaptée**

DÉCISION - 2015/05 – 01 - Attribution du marché relatif au programme d'entretien de la voirie communale - enduits superficiels - pour l'année 2015
Résultats de la consultation des entreprises

DÉCISION - 2015/05 – 02 - Attribution du marché relatif au programme d'entretien de la voirie communale - enduits superficiels - pour l'année 2015
Résultats de la consultation des entreprises